

extrait des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Délibération
N° 2019-061

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Date de la convocation : 16/09/2019

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : Mme CASANOVA Nicole, M. MICALEFF Joël, M. POLIFRONI Bruno, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 17	Absents : 5	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.

Le Président informe l'Assemblée Communale de l'avancement des travaux de rénovation de l'éclairage public de la Commune.

Afin d'améliorer l'esthétique du mât et la qualité technique (durabilité) pour le CD80 et d'opter pour un système de gestion performant sur l'ensemble de la Commune, un avenant a été passé avec l'entreprise pour prendre en compte ces surcoûts d'un montant de 148 000 €.

La pose des lampadaires est imminente sur la route départementale, et il convient dès à présent de modifier le plan de financement pour tenir compte à la fois des financements obtenus, et du montant des travaux prévus à ce stade de l'opération.

Le dossier initial était décomposé en 2 sous dossiers :

Un dossier « Génie Civil de l'éclairage public de la RD80 » pour un montant de 300 000 € HT, et un dossier de rénovation énergétique de l'éclairage public de la Commune de San Martino di Lota pour un montant de 690 000 € HT.

Avec ces nouveaux éléments, le plan de financement est ainsi modifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20190920-0522019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019
Affichage : 03/10/2019



Opération : Travaux de rénovation du génie civil de l'éclairage public de la RD80	Montant HT	Taux
Part État -DETR2019	120 000,00 €	40,0%
Part Collectivité de Corse (ex- Conseil Départemental de Haute-Corse)	120 000,00 €	40,0%
Commune - Autofinancement	60 000,00 €	20%
total	300 000,00 €	100%

Opération : Travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public de la Commune de San Martino di Lota	Montant HT	Taux
Part Union Européenne - FEDER Axe 4c	300 000,00 €	33,3%
Part EDF "Agir Plus"	180 000,00 €	20,0%
Part État - DETR2018	72 000,00 €	8,0%
Commune - Autofinancement	348 000,00 €	38,7%
total	900 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- D'approuver le nouveau plan de financement tel que figurant dans le tableau présenté ci-avant.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, opération 1601

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20190920-0522019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019
Affichage : 03/10/2019

